



Conseil économique et social

Distr. générale
6 août 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-cinquième session

Genève, 27-30 octobre 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Manuel ATP

Proposition visant à inclure dans le Manuel ATP un certificat d'entretien des dispositifs de refroidissement*

Communication du Gouvernement suédois

Résumé

Résumé analytique: Le paragraphe 49 de l'Annexe 1, Appendice 2 de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) ne renferme aucune disposition concernant l'entretien de l'engin frigorifique. Pour que l'Accord puisse être appliqué de manière harmonisée, il est nécessaire d'incorporer dans le Manuel ATP le certificat d'entretien proposé.

Mesures à prendre: Incorporation du certificat dans le Manuel ATP.

Document connexe: Aucun.

* Le présent document est soumis conformément au Programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2008-2012 (ECE/TRANS/2008/11, point 2.11 f), qui prévoit l'«élaboration d'un manuel ATP».

Introduction

1. Pour préserver la qualité des denrées périssables lors du transport, plusieurs paramètres sont importants, par exemple l'efficacité et la fiabilité du dispositif de réfrigération. Les contrôles de ces paramètres dans le cadre d'un contrôle ATP ne sont pas harmonisés car le paragraphe 49 ne définit aucune règle en la matière.

Proposition

2. Incorporer dans le Manuel ATP l'exemple de certificat d'entretien reproduit en annexe du présent document.

Justification

3. Selon les statistiques, environ 30 % des essais ATP non concluants sont dus à une défaillance du dispositif de refroidissement. Les dispositifs de réfrigération sont souvent en mauvais état, notamment lorsqu'ils ont plus de 9 ans. Le certificat d'entretien harmonisé pourrait contribuer à réduire le nombre d'essais ATP non concluants.

Simplification

4. L'incorporation d'un certificat d'entretien facilitera le travail des autorités compétentes.

Faisabilité

5. On peut s'attendre à ce que le certificat d'entretien apporte des améliorations sur le plan pratique.

Application effective

6. Aucun problème prévu.

Annexe

Certificat d'entretien

Il est certifié par le présent document que le dispositif de refroidissement correspondant à la marque et au numéro de série indiqués ci-après a fait l'objet d'un service d'entretien, effectué par

Dispositif de refroidissement

Marque de dénomination:

Type:

Numéro de série:

Numéro du certificat d'agrément de type:

Fait à:

Le:

[Entreprise agréée:]

Responsable des essais:
